

INFO N°: 159

CONSEIL MUNICIPAL du 7 septembre 2012

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU EN 2011

Conformément à la loi, le maire a présenté à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau, approuvé par le syndicat des eaux de Villers le 6 juillet 2012. Ce rapport a été accepté par le conseil municipal. Il est à la disposition du public en mairie.

CONTRAT D'ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES

Le conseil municipal mandate le centre de gestion de la fonction publique pour négocier un contrat d'assurances couvrant les frais laissés à la charge de la commune en cas de maladie, maternité, accident du travail, etc ... d'un agent.

CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE LA GRANDE RUE (2^e TRANCHE)

En juillet, un appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre a été lancé auprès de 3 architectes. La commission d'appel d'offres a ouvert et analysé les plis reçus. Le classement, après notation, est :

- Cabinet BERGERET : 20/20
- Michel THOUVIOT : 17/20

et un candidat n'a pas répondu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le choix du Cabinet BERGERET et autorise le maire à poursuivre la procédure de marché et à signer tous les documents relatifs.

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI – COTIN Jordan

Le maire présente à l'assemblée le contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE), contrat aidé

qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Ce dispositif est prescrit sous la responsabilité de CAP EMPLOI pour le compte de l'Etat. Il pourrait être proposé à Jordan COTIN, qui a donné entière satisfaction tout au long de son contrat d'apprentissage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide de recruter, à compter du 17 septembre 2012, M. Jordan COTIN dans le cadre d'un CAE en tant qu'agent de collectivité,

Précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 9 mois, avec possibilité de renouvellement,

Précise que la durée de travail est de 20 heures par semaine et la rémunération fixée sur la base du SMIC. Pour cet emploi, la commune bénéficie d'une aide de l'Etat de 85 % du coût salarial.

Le maire est autorisé à signer la convention avec CAP EMPLOI et à établir un contrat de travail à durée déterminée.

INFORMATION

AFFOUAGE

Cette année, l'affouage sera délivré dans les coupes 5, 6 et 16. Le prix de la part est porté à 25 €. Les inscriptions se font en mairie dès maintenant, aux heures d'ouverture, jusqu'au **30 octobre**. Conformément à la loi, la mairie ne délivrera plus de contrat de vente.

Des lots de bois seront disponibles hors affouage au prix de 5 € le stère, s'inscrire en Mairie.

RAMASSAGE SCOLAIRE AUX BELLES BARAQUES (COLLEGES ET LYCEES)

A la demande des parents d'élèves des Belles-Baraques, un aménagement a été réalisé pour permettre aux bus des collèges et lycées de prendre, à l'aller, les enfants à l'abri-bus sur la place.

Au retour, la dépose des élèves se fait au niveau du carrefour de la route départementale et de la rue des Granges Mercier. Le circuit pour les écoles de Villers-Colombe reste inchangé.

Le ramassage scolaire aux Belles Baraques s'effectue ainsi en toute sécurité.

RENTREE DES CLASSES AU RPI

La rentrée des classes s'est déroulée sans encombre le mardi 4 septembre. Avec 93 élèves, les effectifs du RPI sont très satisfaisants et répartis comme suit :

- MATERNELLE : 20 élèves avec Mme ABRANT-GRANDGIRARD et Mme SIGNES
- GRANDE SECTION/CP : 27 élèves avec Mme MORANZONI
- CE1/CE2 : 23 élèves avec Mme LAMBOLEY
- CM1/CM2 : 23 élèves avec Mme PEGEOT

Bonne année scolaire
aux enseignants et aux enfants !

TRAVAUX AUX BELLES BARAQUES (SIED)

Des travaux d'extension du réseau d'électricité vont être réalisés aux « Belles-Baraques », pour la mise en place d'une borne Ecotaxe Poids Lourds le long de la RD 9.

Ces travaux doivent débuter dans les prochaines semaines.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les personnes souhaitant s'inscrire sur les listes électorales sont invitées à se présenter en mairie, munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, avant le 31 décembre.

L'inscription d'office s'adresse uniquement aux jeunes atteignant l'âge de 18 ans.

CARTES AVANTAGES JEUNES

Pour les 46 jeunes qui en ont fait la demande, les cartes avantages jeunes offertes par la municipalité sont disponibles en mairie, les jours de présence de la secrétaire, soit :

Lundi et jeudi toute la journée, mardi matin et mercredi après-midi.

JOURNEE DU PATRIMOINE

Le 29^e édition des **jours du patrimoine** aura lieu les 15 et 16 septembre. Elle est consacrée aux « patrimoines cachés ».

A Saint-Igny, la chapelle romane sera ouverte au public dimanche 16/09 de 14 h à 18 h.

HORAIRES DE LA MEDIATHEQUE

Les bénévoles de la médiathèque ont, eux aussi, fait leur rentrée. Ils vous attendent pour faire le plein de lecture et de musique les :

- mercredi de 10 h 30 à 11 h 30
- vendredi de 15 h 00 à 17 h 00
- samedi de 13 h 30 à 14 h 30

Des nouveautés sont régulièrement achetées pour vous offrir un choix toujours plus varié.

Par ailleurs, la médiathèque et le centre périscolaire vous proposent deux expositions :

- **CHEVALIERS ET DRAGONS**
- **LES FEES**

Ces deux expositions seront visibles à la mairie, **du 1^{er} au 25 octobre**, les jours de présence de la secrétaire :

Lundi et jeudi toute la journée - mardi matin et mercredi après-midi.

Une soirée sur ces deux thèmes est prévue le :
26 octobre à partir de 17 h 30
à la salle des fêtes

BOURSES D'ETUDES

Le Conseil Général propose des dispositifs d'aides aux familles en faveur de la jeunesse :

- avant le bac :
 - * *bourse de transport*
 - * *bourse d'études*
- après le bac :
 - * *Allocation Familiale Départementale Etudiant (AFDE)*

Infos en mairie ou au 03 84 95 78 81 ou afde@cg70.fr ou www.cg70.fr rubrique « e.services ».

RAPPEL DES HORAIRES DE LA DECHETTERIE - PERIODE D'HIVER

DU 1^{er} OCTOBRE AU 31 MARS
du mardi au samedi :
8 h 30 – 12 h 00 -- 14 h 00 – 16 h 30